



48^e Conférence internationale de l'éducation de l'UNESCO/BIE

Du 25 au 29 novembre 2008

Genève, Suisse

Document d'information

1. Qu'est-ce que la Conférence internationale de l'éducation?

La CIE représente l'un des principaux forums au niveau mondial pour la promotion du dialogue sur les politiques éducatives entre les ministres de l'éducation et d'autres partenaires (chercheurs, praticiennes et praticiens, représentantes et représentants des organisations intergouvernementales et de la société civile). Organisée tous les trois ans par le Bureau international d'éducation (BIE), un institut de l'UNESCO dont le siège social est à Genève, cette conférence est le plus vaste rassemblement mondial de ministres de l'éducation.

Depuis 1934, le BIE organise la CIE qui tient un forum pour la promotion du dialogue entre les ministres de l'éducation. Même si les ministres de l'éducation exercent le rôle le plus actif durant la CIE, les autres partenaires tels que les chercheurs, les praticiennes et praticiens, les représentantes et représentants des organisations intergouvernementales et non gouvernementales participent pleinement au dialogue également. Bien que la conférence soit de caractère intergouvernemental, elle s'adresse aussi à toute personne intéressée par le domaine de l'éducation et qui souhaite en discuter.

2. Qui y participera du Canada?

La délégation canadienne de la CIE sera conduite par le président du CMEC, M. Kelly Lamrock, et sera composée de représentantes et représentants du Nouveau-Brunswick, du Québec, du Secrétariat du CMEC, de la Commission canadienne pour l'UNESCO, du Conseil en Éducation des Premières Nations et du gouvernement fédéral.

3. Quel en sera le thème de discussion?

Le thème de la 48^e session est *L'éducation pour l'inclusion : la voie de l'avenir*. Dans ce contexte, l'éducation inclusive est perçue comme étant un processus qui transforme les écoles et autres centres d'apprentissage en vue de satisfaire les besoins de tous les enfants – y compris ceux des minorités ethniques, des élèves victimes du VIH et du sida, des handicapés et des enfants qui ont des difficultés d'apprentissage. Ce processus répond aussi aux besoins des enfants qui n'ont pas accès à la scolarité et dont le nombre est estimé à 72 millions, examine les taux élevés de redoublements de niveaux scolaires et de décrochage et l'adéquation de ce qui est enseigné. Finalement, il étudie également la situation d'environ 774 millions d'adultes qui n'ont pas encore acquis les compétences fondamentales en littératie – dont plus des trois quarts d'entre eux vivent dans 15 pays seulement.



4. Outre la participation à la CIE, quelles contributions le Canada a-t-il faites ou apportera-t-il à cette conférence?

Le BIE est régi par un Conseil composé de représentantes et représentants de 28 états membres désignés par la Conférence générale de l'UNESCO. Le Canada a été élu au Conseil en 2005.

Le directeur général du CMEC représente le Canada au sein du Comité exécutif du BIE et du groupe de travail de la CIE. C'est le Canada qui a suggéré le thème de l'éducation pour l'inclusion, qui a été choisi pour la 48^e session de la CIE. De plus, le CMEC a commissionné un document de conception pour animer un atelier sur l'éducation inclusive et les politiques publiques. Par l'intermédiaire de la Commission canadienne pour l'UNESCO, le Canada parrainera la participation d'un représentant d'un pays en développement. En outre, il a été demandé au Canada de présider le débat de fermeture sur l'éducation inclusive – *De la vision aux pratiques*, en reconnaissance de la contribution du CMEC à la préparation de la conférence.

Et comme la plupart des autres états membres de l'UNESCO, le Canada a envoyé un message de la part de ses ministres de l'Éducation [<http://www.ibe.unesco.org/fr/ice/48th-session-2008/messages-of-the-ministers.html>] et a soumis un rapport sur l'évolution des systèmes éducatifs et sur le thème spécifique de l'éducation pour l'inclusion. Ce rapport peut être consulté sur le site Web du CMEC [<http://www.cmec.ca/international/ice/ICE2008-reports-canada.fr.pdf>] et sur le site Web de la CIE [<http://www.ibe.unesco.org/fr/ice/48th-session-2008/national-reports.html>].

Le rapport a été rédigé en collaboration avec la Commission canadienne pour l'UNESCO, qui dispose d'un vaste réseau d'organisations de la société civile qui ont contribué à l'ébauche de ce rapport. La version finale a été approuvée par des administrations scolaires avant d'être envoyée au ministère des Affaires étrangères pour ensuite être transmise au Secrétariat de l'UNESCO.

5. Comment est-ce que le Canada peut s'attendre à bénéficier de sa participation à la CIE?

Le Canada peut bénéficier de l'échange d'information à la fois durant la CIE et au cours des réunions bilatérales. Le thème de l'éducation pour l'inclusion est très approprié aux priorités des ministres, comme l'illustre *L'Éducation au Canada – Horizon 2020*.

L'Éducation au Canada – Horizon 2020 reconnaît le lien direct entre une population instruite et (1) une économie prospère basée sur le savoir pour le XXI^e siècle, (2) une société ouverte, égalitaire et progressiste et (3) des opportunités accrues de croissance personnelle pour tous les Canadiens et Canadiennes.



6. Qu'est-ce que le CMEC?

Le CMEC est une section intégrale de l'éducation au Canada depuis 1967. Il fournit aux ministres de l'éducation :

- un forum où discuter de questions stratégiques;
- un mécanisme par lequel entreprendre des activités, des projets et des initiatives dans des domaines d'intérêt commun;
- un moyen de mener des consultations et de coopérer avec les organisations pancanadiennes du secteur de l'éducation et le gouvernement fédéral;
- un instrument pour défendre sur la scène internationale les intérêts des provinces et territoires en matière d'éducation.

7. Qu'est-ce que l'[UNESCO](#)?

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture est une agence spécialisée des Nations Unies qui est née le 16 novembre 1945. Son objectif est de [traduction libre] « contribuer à la paix et à la sécurité en favorisant la collaboration entre les nations par l'éducation, la science et la culture afin d'imposer le respect universel envers la justice et la loi » et, comme l'affirme la Charte des Nations Unies, « en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinctions de race, de sexe, de langue ou de religion ».

Aujourd'hui, l'UNESCO fonctionne comme un laboratoire d'idées et un organisme normatif pour forger des accords universels sur les questions éthiques émergentes. L'Organisation sert aussi de centre d'échange d'information – pour diffuser et partager l'information et le savoir – tout en aidant les états membres à développer leurs capacités humaines et institutionnelles dans divers domaines de compétences. En bref, l'UNESCO favorise la coopération internationale de ses 193 états membres et de ses six membres associés dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et des communications.

Par l'intermédiaire de ses stratégies et activités, l'UNESCO persévère en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et, en particulier, ceux qui visent à :

- réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion de la population qui vit dans des conditions d'extrême pauvreté dans les pays en développement;
- assurer l'éducation primaire pour tous d'ici 2015;
- éliminer la disparité entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005;
- aider les pays à mettre en œuvre une stratégie nationale pour assurer un développement durable d'ici 2005 afin d'inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources naturelles d'ici 2015.

Le Canada est membre de l'UNESCO depuis le 4 novembre 1946.



8. Qu'est-ce que la Commission canadienne pour l'UNESCO?

Le rôle de la Commission canadienne pour l'UNESCO est de servir de tribune aux gouvernements de même qu'à la société civile et de promouvoir la participation d'organisations et de particuliers canadiens aux activités de l'UNESCO dans les domaines relevant de son mandat, à savoir l'éducation, les sciences naturelles et sociales, la culture, la communication et l'information. La Commission mène ses activités sous l'égide du Conseil des Arts du Canada.

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) est la seule agence du Système des Nations Unies comprenant des commissions nationales assumant ce rôle dans chacun des états membres.